

9 JALESIAS

Intervention au nom

du Groupe Communiste & Républicain

Déclaration n°2
Délibération n°6

CONSEIL MUNICIPAL du 30 Janvier 2017

Objet : Transfert partiel de compétence sportive.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération proposée concerne d'une part le transfert, certes partiel de la compétence sportive mais aussi le soutien d'autres parts aux investissements pour le bénéfice des Centres de Formation et d'entraînement des clubs sportifs professionnels se trouvant sur le périmètre Métropolitain.

Cela nous interpellent au plus haut point ! Car aujourd'hui ces clubs sportifs sont surtout devenus des grandes enseignes du sport « Business » qui s'organisent comme de véritables sociétés financières privés...

Et si même, le Conseil métropolitain a déjà délibéré, il n'en demeure pas moins que nous contestons autant la forme que le fond de cette délibération.

QUI, au nom du rayonnement de Bordeaux et sa Métropole, de l'image véhiculée nationalement « voire internationalement » au travers de ces deux disciplines à l'initial purement sportives tels le Football et le Rugby, et pour ces raisons- là,...il faudrait s'empresse d'intégrer le transfert d'infrastructures ou équipements sportifs publics trop « vétustes ».

Et donc d'engager des investissements publics, pour éviter de « nuire » au développement du sport professionnel sur le territoire de Bx Métrop.

Je ne fais là, Monsieur le Maire et élus, que reprendre les termes de cette délibération proposée !

Je vois que très difficilement le fait, que l'on tente d'inclure les équipements pour transfert partiel tels les bassins aquatiques ou piscines ?

Oui, les piscines ont besoins, elles aussi, d'importantes réhabilitations, modernisations !

Je pense que sur un territoire qui ne fait que se densifier, c'est même indispensable, de les voir se développer, il faut, que l'on est ce regard- là !

Mais parce-que leurs usages et tout- autre, leurs destinations bien différentes d'un outil devenu trop professionnel, On ne peut convenir d'une telle association de financement.

Pour notre Groupe, ici ce soir ; c'est NON !..

La question de leur vétusté est posée.

Les Piscines sur le département sont les infrastructures, les moins nombreuses, elles sont pourtant utiles aux enfants pour apprendre à nager... il s'impose donc, de gagner une réflexion forte, partagée, sur notre propre aménagement de ce territoire et qui impose des investissements publics forts aidant la commune à satisfaire les demandes de la population.

L'image des Villes de la Métropole, ne se vérifie pas seulement que par intérêt ou disciplines sportives développant l'enjeu « professionnel » où d'ailleurs, les retours financiers de ces sports ne se répercutent que trop peu sur les jeunes sportifs et le bénévolat.

A cette occasion, bref rappel, une coupe d'Europe s'est déroulée, cette été 2016, quels fonds spécifiques comme pratiqué lors de la coupe du Monde 98 ont été rétribué pour le sport pour tous et nos collectivités ?

Ces opérations avaient permis de rénover et répondu à des projets portés par les clubs et soutenu par les municipalités.

Voilà pourquoi, si les affairistes s'intéressent à la modernisation des équipements publics, et à l'image d'une Ville, rien ne les empêchent d'être solidaires financièrement et de contribuer au soutien de ces équipements.